



Conseil Communal L'Isle

Procès-Verbal

Séance du Conseil communal du 8 octobre 2025

Accueil

La séance du Conseil communal débute à 20h15.

M. Arnaud Cloux, Président, souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillers-ères, à Mme La Syndique à MM. les Municipaux, aux membres du bureau, aux huissiers, Mme la Boursière est excusée, ainsi qu'au public. Il remercie également tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance.

M. Arnaud Cloux, Président, souhaite que chacun puisse trouver une place privilégiée au sein du Conseil et puisse intervenir lors de chaque discussion, susciter le débat et demander des compléments d'informations. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie dans le respect des droits et des devoirs qui sont les nôtres.

Une fois ces informations données, il passe au point 1 :

Point 1. Statutaire.

L'appel est fait par la secrétaire. **33** Conseillers-ères présents-es, **8**Conseillers-ères excusés-es, **1**Conseiller-ère absents-es. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Concernant le **courrier**: le Conseil communal n'a reçu aucun courrier depuis le dernier Conseil communal.

La lecture de l'ordre du jour n'est pas demandée. **L'ordre du jour** est accepté à l'unanimité par **30** voix pour, **0** voix contre et **2** abstentions.

Les Conseillers ont tous reçu le **procès-verbal** de la séance 12 juin 2025. Une erreur de prénom d'un Conseiller (M. Baumann) a été corrigée avant la séance sur le PV original. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. La discussion est ouverte, il n'y a pas de question/modification. Le procès-verbal est accepté par **29** voix pour, **0** voix contre et **3** abstentions.

Point 2. Démission d'un Conseiller

Le courrier de démission de M. Alan Amiet est lu à l'assemblée (changement de domicile). Il n'y a plus de vienne ensuite. L'assemblée délibérera à **42** membres à l'avenir (**Quorum 22**).

Point 3. Préavis 08/2025 : Arrêté d'imposition pour 2026.

La lecture du préavis 08/2025 n'est pas souhaitée par l'assemblée.

M. Jean Daniel Richard, membre de la commission des finances, lit le rapport. M. Arnaud Cloux, Président, remercie la commission pour son travail et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question. La discussion est close. M. Arnaud Cloux, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 08/2025.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Messdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de L'Isle,

- *Vu le préavis municipal n° 08/2025 relatif à l'arrêté d'imposition 2026 ; Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances ; Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;*

DECIDE

- *D'adopter l'arrêté d'imposition 2026 avec un coefficient communal de 75, tel que présenté par la Municipalité et défini dans le formulaire officiel annexé.*

Le préavis 08/2025 est accepté par **31** voix pour, **0** voix contre et **1** abstention.

Point 4. Préavis 09/2025: Demande de crédit de CHF 40'000.--TTC pour la création d'un espace bureau au sein du bâtiment BASECO

La lecture du préavis 09/2025 n'est pas souhaitée par l'assemblée.

M. Philippe Juin, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis. M. Arnaud Cloux, Président, donne la parole à M. Christian Salomon, membre de la commission des finances, qui lit le rapport. M. Arnaud Cloux, Président, remercie les commissions pour leur travail, ouvre la discussion et il est répondu aux différentes questions.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : apporte un rectificatif concernant le rapport de la commission ad'hoc sous le point 4, il s'agit bien du triage forestier du Pied du Jura et non de Cossonay.

M. Jean Stocker, Conseiller : nous avons peu de détails concernant l'espace prévu au sein de BASECO qui va être transformé en bureau, à quoi servait cet espace jusqu'à présent, quelle surface cela représente-t-il. Les travaux sont quand même assez conséquents, que faisait-on avant dans cet espace et cet espace ne va-t-il pas manquer par la suite ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : l'espace se trouve sur la gauche à l'entrée du local des bûcherons. C'est un local qui était destiné à stocker une remorque qui peut très bien stationner à l'extérieur, ainsi que divers lots concernant les huiles usées, etc..., cet espace n'est pas donc nécessaire pour les bûcherons. Concernant le cloisonnement, celui-ci va permettre de transformer l'espace en bureau de façon à ce qu'il y ait une isolation, un chauffage permettant d'effectuer un travail administratif de façon correcte, avec une surface d'environ 27-30 m².

M. Jean Stocker, Conseiller : il s'agit donc d'une surface industrielle puisque cela sert de garage, etc... qui va être transformée en une surface de bureau. Je suis juste étonné qu'il n'y ait pas la nécessité de faire des demandes d'autorisations administratives pour un changement d'affectation qui est quand même conséquent ? Cela ne nécessite-t-il pas au moins une autorisation de la part de la Municipalité pour des travaux de cette

importance et/ou une autorisation de la part du Canton pour un changement d'affectation ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : il n'y a pas de modification sur l'extérieur du bâtiment, à l'intérieur il s'agit juste d'une cloison. On aurait très bien pu mettre une table et dire que la nouvelle garde allait travailler là sans faire quelque chose de confortable pour les heures de bureau. Non il n'y a pas de changement d'affectation au niveau du local. Dans ce même local (BASECO) il y a déjà un local/espace bureau pour la voirie qui fait également espace de pause. Il n'y a donc pas de changement d'affectation.

M. Jean Stocker, Conseiller : donc, j'abuse un peu, pour ma gouverne, chez moi à mon domicile, j'ai ma cave que j'aimerais bien transformer en bureau, il n'y a pas de problème, je peux y aller, je peux faire ces travaux sans faire de demande préalable ?

M. Claude Rosat, Municipal : (commission de l'urbanisme) chaque cas est différent et doit être étudié. Dans le cas présent de BASECO, l'usage de ce local déjà réservé aux employés du triage, il s'agit d'un tout, c'est le même principe que si un bureau était créé pour un chef d'équipe afin de faire ses rapports journaliers, en l'occurrence nous aménageons ici un local plus adapté et plus chaleureux afin que notre garde puisse travailler de manière agréable.

M. Jean Stocker, Conseiller : merci infiniment, je considère cet exemple pour ma gouverne et éventuellement faire des réaffectations à mon domicile ou finalement je vais me passer de faire des demandes administratives impliquant certains émoluments et des démarches parfois laborieuses pour obtenir certaines autorisations puisqu'effectivement on peut monter des cloisons internes et finalement je vais faire des bureaux chez moi.

M. Claude Rosat, Municipal : chaque cas doit être étudié au cas par cas. Dans le cas présent, ce bureau est lié aux travaux de bûcheronnage et à l'affectation dédiée du local.

M. Jean Stocker, Conseiller : j'ai plein de travaux à faire, j'ai plein d'affectations possibles, donc merci infiniment.

M. Eric Hostettler, Municipal : nous nous sommes bien entendu renseignés afin de savoir si une mise à l'enquête devait être faite, ce n'est donc pas la volonté de la Municipalité de s'épargner une enquête, qui pourrait même être de compétence municipale. Comme l'a précisé M. Rosat, il s'agit déjà d'une zone artisanale, avec un bâtiment déjà dédié à l'artisanat. Ce que dit clairement la législation, c'est que de créer un bureau à des fins administratives, bureau qui est directement lié à l'activité déjà dédiée dans le local, c'est-à-dire la sylviculture/gestion forestière, il n'est pas nécessaire de mettre à l'enquête. Vous pouvez vous renseigner de votre côté, vous aurez exactement les mêmes informations.

M. David Lee, Conseiller : FS 40'000.-- (FS 5'000.--de mobilier) pouvons-nous voir des offres, y a-t-il un plan, même chose pour l'installation électrique, plusieurs offres ont-elles été demandées, pouvons-nous les voir, pouvons-nous avoir plus d'information ? de mon point de vue FS 40'000.-- c'est un peu cher.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : je pense que vous savez comment fonctionne un préavis, nous avons reçu les commissions, nous avons mis à leur disposition les différents devis et offres reçus afin que les commissions puissent statuer sur la base de ces différents éléments. Oui des offres ont été vues et mises à disposition des commissions.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Arnaud Cloux, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 09/2025.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE

- *Vu le préavis municipal N° 09/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 40'000.00 TTC pour l'aménagement d'un espace bureau au sein du bâtiment BASECO;*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet; Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;*

DECIDE

- *D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux;*
- *D'accorder un crédit de CHF 40'000.00 TTC à la Municipalité pour l'aménagement d'un espace bureau au sein du bâtiment BASECO;*
- *D'admettre que ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt.*

Le préavis 09/2025 est accepté par **28** voix pour, **1** voix contre et **2** abstentions.

Point 5 : Communication de la Municipalité.

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : concernant les AF, je vous rapporte à chaque Conseil ce qui se passe, mais c'est parfois assez compliqué. Actuellement, le remaniement parcellaire a été effectué, tous les propriétaires terriens ont donné leur accord avec ce nouveau remaniement et cette semaine nous allons mettre à l'enquête le nouveau domaine public et la servitude de passage publique entre la ferme Cloux et le domaine public existant. Ceci permettra de créer un passage avec un chemin AF où les enfants, les piétons et les cyclistes pourrons cheminer jusqu'à l'Isle sans passer par la Rue de la Potale qui est quand même relativement dangereuse. A la fin de la mise à l'enquête nous pourrons faire la demande de subvention auprès de la DGAB.

Concernant le séparatif, La Potale – Villars-Bozon, le dossier a été mis en consultation pour ce qui est de la partie routière auprès des services cantonaux et il va bien falloir trois mois avant d'avoir une réponse. Je pense que début de l'année prochaine nous aurons les remarques du Canton et nous pourrons faire les adaptations, respectivement mettre à l'enquête pour aller de l'avant.

Concernant le personnel, je vous avais fait part, lors du dernier Conseil, de l'arrivée de M. Benjamin Stauffer en réinsertion AI qui devait venir travailler au sein de la voirie (non rémunéré par la Commune et nous devions également toucher une indemnité de FS 100.-- de l'AI par journée travaillée) ceci jusqu'à bien plaisir/au moment où il trouverait une place d'apprentissage d'agent d'exploitation. La Municipalité a créé cette place d'agent d'exploitation, place finalement refusée par M. Stauffer. J'ai fait part de ma gratitude à son conseiller AI, qui m'a parlé d'une personne ayant obtenu une attestation fédérale sur deux ans et qui souhaite obtenir son CFC. La place ayant été créée, nous avons pris ce jeune homme, M. Gianfranco Perez, qui sera là pour deux ans, afin d'effectuer sa 2^{ème} et 3^{ème} année d'apprentissage d'agent d'exploitation. L'AI nous dédommage de la totalité des frais engendrés, y compris son salaire sur les deux ans. Ceci donne effectivement un peu plus de travail aux employés de la voirie mais, dans un deuxième temps, ceci nous aidera dans les tâches quotidiennes avec une personne en plus.

En ce qui concerne le jet d'eau, le préavis a été accepté, mais nous avons des complications d'implantation. Comme expliqué, une chambre devait être faite à terre à côté de la chambre actuelle de la pompe de levage, mais ceci s'est avéré très complexe et en plus avec une explosion des prix. Nous sommes en train d'étudier une

nouvelle implantation avec une pompe immergée. La mauvaise nouvelle c'est que cela va prendre un peu plus de temps, mais la bonne nouvelle est que cela va coûter nettement moins cher. Ceci est à l'étude actuellement avec les différents acteurs de ce projet, mais sans les gros travaux de génie civile prévu initialement.

Je remercie le Conseil d'avoir accepté ce soir le préavis concernant BASECO et la création du bureau de notre nouvelle garde et j'aimerais encore préciser que nous avons bon espoir de pouvoir avoir également accueillir dans ce bureau le garde forestier du triage de Cossonay, ceci n'est pas encore acté car en cours de discussion, qui n'a pas d'équipe forestière, ce qui ferait une rentrée de fonds supplémentaires pour la Commune puisque la place de travail serait louée à FS 300.-- par mois comme pour notre garde.

M. Eddy Redard, Municipal : le mur de la Chargeaule à la hauteur du garage Müller se dégrade de façon importante. Il a été décidé par la Municipalité de le réparer avant l'hiver. Ceci se fera hors budget pour un montant de FS 10'000.--, mais ces travaux sont nécessaires et urgents.

M. Claude Rosat, Municipal : concernant le CAD, les travaux sont terminés. Nous sommes en attente des dernières factures. Nous espérons pouvoir clore ce préavis en décembre.

Concernant la Parcelle 316, concernant le droit d'être entendu nous avons reçu les opposants au projet. Quelques petites modifications ont été apportées au projet au niveau de la synthèse CAMAC (ECA et autres) en raison d'exigences, avec également des modifications au niveau de la végétation afin de ne plus avoir de contraintes au niveau de la synthèse CAMAC. Les courriers ont été adressés aux opposants. La date butoir approche et la levée des oppositions devraient nous parvenir. Dans le cas contraire, la Municipalité se prononcera pour la levée ou non de ces oppositions.

Concernant l'ancienne gendarmerie, les travaux avancent bien, le toit est terminé, les crépis sur les façades arrivent gentiment au bout. Dans les deux à trois semaines qui suivent, en fonction des séchages, nous pourrons attaquer les badigeonnages, peintures et autres. Pour les personnes intéressées, j'ai ici une simulation concernant l'harmonisation des couleurs du bâtiment, avec quelques améliorations de la part de la Municipalité. Les travaux extérieurs devraient se terminer courant novembre et pour les Fêtes de Noël, les échaffaudages devraient être démontés. Concernant l'intérieur, le second œuvre est bien avancé, le sanitaire a joliment habillé les murs, de même pour l'électricien et les cloisonnages avancent. Les travaux avancent donc bien.

J'informe le Conseil que je ne me représenterais pas pour la prochaine législature, toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

M. Eric Hostettler, Municipal : concernant plusieurs actes de vandalisme plus ou moins graves, effectués de manière assez rapprochée, durant ce printemps et cet été au niveau de plusieurs biens publics. Pour chaque cas, une plainte a été déposée systématiquement auprès de la gendarmerie, des patrouilles se sont déplacées sans pouvoir prendre les auteurs sur le fait. Nous avons toujours pensé qu'il s'agissait de l'œuvre d'une personne esseulée/déséquilibrée avec certains problèmes de comportement et par forcement un groupe comme entendu sur les réseaux sociaux. Donc attention aux rumeurs véhiculées par le biais des réseaux sociaux qui sont parfois peu fiables. Un suspect a été appréhendé courant septembre, l'enquête suit son cours. Effectivement, s'il s'agit de cette personne, on parle d'une personne seule et déséquilibrée. Depuis son arrestation nous n'avons pas constaté de nouveau cas de vandalisme.

Concernant les manifestations/fêtes durant l'été, celles-ci ont été un succès. Nous en profitons également pour remercier toutes les sociétés/groupes/bénévoles qui s'investissent pour le bon déroulement de ces différentes manifestations, comme le 1^{er} août, manifestation officielle communale. Nous avons une riche vie associative au sein de notre Commune avec énormément de gens qui s'investissent ce qui fait plaisir.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : concernant La Poste, nous n'avons actuellement pas de nouvelles. La Poste poursuit ses discussions avec un commerçant du village, discussion à laquelle la Municipalité n'est pas conviée. Actuellement c'est donc le status quo.

En ce qui concerne les écoles : pour l'accueil de la petite enfance, en juin, je vous ai fait part d'échanges en cours avec l'AJERCO concernant un projet d'UAP à L'Isle, malheureusement ce projet a été abandonné en raison des normes/contraintes de la part du service de l'accueil de la petite enfance. Notre idée était de proposer de faire quelque chose au rez-de-chaussée de l'ancienne gendarmerie, mais on se trouve à nouveau confronter à des normes, avec à nouveau une balle dans le pied et on ne peut pas réaliser ce projet dans ces locaux. Nous essayons de trouver des solutions pour les enfants mais à chaque fois des normes viennent y mettre un frein.

Au niveau de l'ilot ASICOVV, une extension de notre périmètre scolaire, une extension de l'UAP Bosquet est prévue pour 2026 et cette extension a été adoptée hier soir par le Conseil Intercommunal de l'AJERCO. De notre côté, nous allons continuer à chercher des solutions pour le haut de l'ASICOVV (Cuarnens/L'Isle) sachant qu'il y a des besoins pour les familles de nos villages.

L'ouverture des classes dans les pavillons vers la grande salle a conduit à de nouvelles charges financières non budgétées par notre Commune, soit l'accueil des enfants qui se rendent à la cantine à midi, un certain montant qui sera à apporter aux prochains comptes, ainsi que la mise en place d'un service de surveillance durant le temps d'attente (entre l'arrivée des bus et le début de la classe), les enfants étant sous la responsabilité de la Commune le temps qu'ils entrent en classe (5 minutes avant l'entrée en classe). Nous avons parfois 5-13 minutes de surveillance à effectuer de compétence des Communes. Un service de surveillance a été mis en place, à midi les « dames » qui s'occupent de la cantine effectuent cette surveillance (avant midi et après midi), l'après-midi, une dame fait la surveillance à 15h00. Le matin il n'y a pas de service de surveillance à 08h00, il n'y a que 3 minutes entre l'arrivée du bus et l'entrée en classe.

Hameau de La Coudre, une délégation de la Municipalité a été conviée pour une séance avec les autorités du hameau, M. Le Préfet et M. Fusion de l'Etat de Vaud. Vous aurez donc compris que le hameau est en phase de réflexion quant à l'abandon de son statut de fraction de commune. Le hameau poursuit ses réflexions et nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier.

Concernant les élections communales 2026, M. Rosat a anticipé ce point, 2026 marque le terme de la législature 2021 – 2026, une assemblée de commune dédiée à ces élections se déroulera en avant séance du prochain Conseil du 4 décembre 2025, des informations vous parviendront en temps utiles. Les membres de la Municipalités ont décidé de vous informer ce soir de leurs intentions, ce qui est déjà fait pour M. Claude Rosat.

M. Eric Hostettler, Municipal : j'ai toujours eu énormément de plaisir à siéger au sein de notre Exécutif avec toujours une bonne et super équipe, dans une ambiance pratiquement tout le temps excellente. Nous restons des humains, on discute et on échange afin de trouver des solutions. Pour des raisons essentiellement d'emploi du temps, je ne souhaite pas me représenter pour la prochaine législature. Nous espérons qu'il y aura aussi beaucoup de vocations au sein du village, chacun trouvant ses propres motivations personnelles dans ce type d'occupation. Cela permet surtout pour ma part de sortir de sa zone de confort et d'aller explorer et de rencontrer d'autres personnes que nous n'aurions peut-être jamais rencontrés dans un autre cadre, c'est enrichissant et contrairement à ce qu'on pourrait croire ou dire il y a énormément plus de positif que de négatif. C'est vrai que parfois c'est compliqué, mais c'est un état d'esprit.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : comme mes collègues, j'ai beaucoup de plaisir à faire cette tâche, je siège depuis 6 ans et ceux qui me connaissent le savent je n'ai jamais travaillé de ma vie, non pas que je sois un fainéant mais j'ai toujours eu l'opportunité de gagner ma vie et de pratiquer des choses qui me passionnent. Ce que je fais au sein de la Municipalité me passionne toujours et je me représente dans l'idée de refaire une législature,

pour autant que la population le souhaite.

M. Eddy Redard, Municipal : je souhaite également me représenter pour la prochaine législature si la population le souhaite.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : pour ma part je serais également candidate pour la prochaine législature. Nous sommes à disposition pour répondre à vos questions.

Point 6. Communication du bureau du Conseil

M. Arnaud Cloux, Président, remercie le Bureau pour son travail. Les dernières votations ont été quelques peu compliquées, pas tout le monde avait compris le fonctionnement, surtout concernant le premier sujet cantonal, avec des explications peu claires de la part du Canton, mais tout s'est relativement bien passé, avec 20 % de votes nuls sur le 3^{ème} point (invalidés/sans réponses), raison pour laquelle le « sans réponse » a été créé pour ne pas se sentir trop « bête ». J'aimerais aussi remercier les participants à la sortie du 27 septembre 2025. Nous étions une vingtaine, cette sortie était très sympathique et tout le monde a eu, je crois, beaucoup de plaisir.

La prochaine séance est fixée au 4 décembre 2025. Cette séance sera publique et se déroulera à la grande salle et sera précédée d'une assemblée de Commune. Elle se déroulera probablement un peu plus tôt en fonction des préavis. Les listes seront ouvertes à ce moment-là, vous pourrez donc directement vous réinscrire sur la liste du Conseil communal ou sur celle de la Municipalité. Les listes seront disponibles jusqu'à mi-janvier 2026.

Point 7. Propositions individuelles

M. David Lee, Conseiller : lors du Conseil de mars 2025, j'avais fait part du manque de marquage sur les routes, ceci a été corrigé et je vous en remercie.

M. Toni Hostettler, Conseiller: étant donné que le problème de vandalisme a peut-être été résolu, serait-il possible de se repencher sur la question des toilettes publics ?

M. Eric Hostettler, Municipal : excellente question. Nous souhaitons recréer des toilettes publiques au même endroit mais avec une autre configuration, soit des WC plus petits, une partie de ce grand local pouvant être utilisée à d'autres fins et surtout des WC plus résistants au vandalisme (pas de faïence).

M. Toni Hostettler, Conseiller: il avait déjà été évoqué il y a deux ans des toilettes « blindées ».

M. Eric Hostettler, Municipal : on va être franc, les WC ont été « fracassés » trois fois au cours de cette législature, avec une destruction complète la dernière fois. On ne vous cache pas que nous n'étions pas très motivés à les refaire. Actuellement, on sent bien qu'il y a une demande, avec beaucoup de monde qui vient à L'Isle notamment le dimanche (chasse au trésor « soupe à la sorcière ») avec des personnes qui cherchent les toilettes. Nous avons bien compris qu'il y a un besoin. Nous allons faire quelque chose, nous ne garantissons pas les délais, mais le nécessaire sera fait.

M. Luc Baumann, Conseiller: j'ai été interpellé concernant la table qui se trouvait au sein de la place de jeux et qui a été sortie. Qu'en est-il ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : cette table n'appartenait pas à la Commune mais à un particulier habitant la Commune. Si on regarde le panneau qui est à l'entrée de la place de jeux, il est interdit d'y pique-niquer, d'y amener des chiens, etc. Cette table a été mise à l'intérieur sans autorisation avec des gens qui y ont mangé avec pour conséquence des nids de guêpes qui se sont formés dans les jeux, en particulier dans le plafond de

la tour. Nous avons sorti cette table afin d'éviter la nourriture dans l'enceinte de la place de jeux pour ne pas attirer des guêpes et éviter les piqûres. Cette table n'appartient pas à la Commune et la personne à qui elle appartient a été autorisée à la mettre derrière les deux bancs de façon à ce qu'on puisse quand même y manger tout en surveillant les enfants.

Point 8: Intervention de M. Jan-Matti Keller inspecteur des forêts de l'arrondissement 11/16

Les questions/réponses concernant cette présentation ne sont pas rapportés, s'agissant uniquement d'une présentation.

M. Arnaud Cloux, Président, remercie le Bureau, les huissiers, les Conseillers-ères, les membres de la Municipalité, le personnel de l'administration communale, le personnel communal et chacun-e est convié-e à une collation.

Séance est levée à 21h50.

Bureau du Conseil communal

Arnaud Cloux
Président du Conseil



Carole Ueltschi
Secrétaire du Conseil

